



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 juillet 2009  
Français  
Original : anglais/arabe/espagnol

---

## Soixante-quatrième session

Point 96 o) de l'ordre du jour provisoire\*

### Désarmement général et complet

## Relation entre le désarmement et le développement

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 63/52 de l'Assemblée générale. L'on y examine l'évolution récente du renforcement, au sein de l'Organisation des Nations Unies, de la relation entre le désarmement et le développement. Il contient en outre des informations reçues de gouvernements sur la question.

---

\* A/64/150.



## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 63/52 de l'Assemblée générale intitulée « Relation entre le désarmement et le développement ». Au paragraphe 1 de ladite résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de renforcer encore le rôle de l'Organisation dans la relation entre le désarmement et le développement, en particulier le Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement, afin d'assurer une coordination continue et effective et une coopération étroite entre les départements, organismes et bureaux compétents de l'Organisation des Nations Unies. Au paragraphe 2 de la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du programme d'action adopté en 1987 à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement<sup>1</sup>. Au paragraphe 7, elle a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-quatrième session, de l'application de la résolution. Le présent rapport lui est soumis conformément à cette demande.

2. En outre, au paragraphe 6 de la résolution, l'Assemblée a invité à nouveau les États Membres à communiquer des renseignements sur les mesures et les efforts visant à consacrer au développement économique et social une partie des ressources obtenues grâce à la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements, afin de réduire l'écart toujours croissant entre pays développés et pays en développement. L'information en question figure à la section III ci-après.

## II. Renforcement du rôle de l'ONU dans la relation entre le désarmement et le développement

3. Depuis quelques années, l'ONU met de plus en plus l'accent sur les questions liées à la relation entre le désarmement et le développement. Ainsi, citons la question des armes légères, que le Secrétaire général a présentée l'an dernier dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2008/258) et qui a fait l'objet d'un examen global, ou la question de la lutte antimines, qui a été étudiée dans le cadre d'une approche globale (voir, par exemple, la résolution 62/307), ou encore l'assistance qu'apporte l'ONU à la Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée le 30 mai 2008 à Dublin (voir la résolution 63/71).

4. Les États Membres eux-mêmes accordent une attention croissante à la relation entre le désarmement et le développement dans le cadre de l'ONU. Au début de l'année en cours, ils se sont engagés dans des pourparlers au sujet d'un éventuel traité sur le commerce des armes en s'appuyant sur la résolution 63/240 de l'Assemblée générale. Des questions liées au développement ont été fréquemment soulevées lors des deux sessions de 2009 du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier ce nouvel instrument; quatre autres sessions du même groupe sont prévues pour les deux années à venir.

5. L'influence déstabilisatrice qu'exercent, pour les pays enlisés dans un conflit à long terme comme pour les États en crise ou dans une phase d'après conflit et les nations vivant théoriquement « en paix », les liens entre la violence armée, une

---

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8.

réglementation insuffisante du commerce des armes et des munitions, le trafic de drogues illicites, la faiblesse des institutions, la corruption et un déficit de bonne gouvernance est de plus en plus reconnue. L'ONU se doit de mettre au point des solutions globales à ces problèmes interdépendants, et c'est précisément ce qu'elle a fait jusqu'ici. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de la nouvelle génération sont une de ces solutions qu'il convient de mentionner. Pluridimensionnelles, elles sont déployées dans le cadre d'un effort international plus vaste tendant à aider les pays à passer d'une situation de conflit à une paix durable. Le travail de désarmement, de démobilisation et de réintégration effectué dans le cadre de ces opérations vise essentiellement à créer un environnement sûr et stable qui permette d'engager un processus de relèvement et de consolidation de la paix. Plus traditionnellement, et en collaboration étroite avec les opérations de maintien de la paix, d'autres organismes des Nations Unies appuient le processus essentiel de réintégration, qui vise à assurer aux anciens combattants démobilisés des moyens de subsistance viables.

6. Le 19 novembre 2008, le Conseil de sécurité a tenu un débat ouvert sur la sécurité collective et la réglementation des armements, qui a porté, notamment, sur l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, lequel stipule de ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Dans sa déclaration publiée à l'issue de ce débat, le Président du Conseil de sécurité a particulièrement insisté sur le fait que le Conseil était vivement préoccupé par l'augmentation des dépenses militaires dans le monde (S/PRST/2008/43). Il y a invité instamment tous les États à consacrer autant de ressources que possible au développement économique et social, en particulier pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Depuis 1981, les États Membres disposent de l'Instrument normalisé pour l'établissement des rapports sur les dépenses militaires pour communiquer leurs informations en la matière. Les gouvernements sont invités, par ce biais, à faire annuellement rapport au Secrétaire général sur leurs dépenses militaires du dernier exercice pour lequel des données sont disponibles; l'ONU, quant à elle, rassemble les informations reçues et les publie. À ce jour, plus de 120 États ont utilisé au moins une fois cet instrument. Il importe de relever que, pour la première fois depuis la création de cet instrument, l'Assemblée générale a constitué, suivant le principe d'une répartition géographique équitable, un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner, en 2010-2011, le fonctionnement et l'amélioration de l'instrument (résolution 62/13).

8. La résolution de l'Assemblée générale, intitulée « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée » (résolution 63/23), est une autre preuve de l'attention croissante portée par l'ONU à la relation entre le désarmement et le développement. Dans cette résolution, l'Assemblée souligne la nécessité d'aborder la prévention de la violence armée de façon cohérente et intégrée, afin de parvenir à une paix et un développement durables. Elle y renvoie à la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, du 7 juin 2006 (A/63/494, annexe I), qui a pour objet de définir la nature et les répercussions du problème de la violence causée par les armes, tout en mettant sur pied des projets efficaces et en suivant les progrès réalisés en la matière. Comme le Secrétaire général l'a déclaré, l'établissement d'objectifs quantifiables sur la violence armée d'ici à 2015 offrira l'occasion d'intégrer les questions liées à

la sécurité dans les activités de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement qui pourraient être entreprises (S/2008/258).

9. Les initiatives et processus précités illustrent l'importance croissante que revêt la relation entre le désarmement et le développement pour l'ONU et ses États Membres. C'est, en particulier, depuis l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), dans lequel les dirigeants du monde entier ont reconnu que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement, que l'importance de cette relation est largement reconnue. Les principaux mécanismes de coordination existant en la matière sont l'Équipe de lutte antimines, le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères et le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, dont l'objet est de veiller à ce que la relation entre le désarmement et le développement soit prise en compte dans leurs domaines de compétence respectifs, en s'assurant la participation de tous les acteurs pertinents du système des Nations Unies.

10. Les exemples susmentionnés illustrent la volonté indéfectible de l'ONU – conformément au programme d'action du Document final de la Conférence internationale sur le désarmement et le développement de 1987 – de promouvoir une perspective intégrée du désarmement et du développement, dans le cadre de l'objectif global qui vise à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

### III. Informations reçues des gouvernements

11. Suite à la demande adressée au Secrétaire général au paragraphe 6 de la résolution 63/52, une note verbale a été envoyée aux États Membres, le 10 avril 2009, pour solliciter leur avis sur la question (voir par. 2 du présent rapport). À ce jour, Cuba, le Liban, le Panama, les Philippines et le Qatar ont soumis des informations au Secrétariat. Les réponses qui pourraient être reçues ultérieurement d'autres États Membres seront publiées en tant qu'additifs au présent rapport.

#### Cuba

[Original : espagnol]  
[7 juillet 2009]

Dans sa résolution 63/52, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité à nouveau les États Membres à communiquer au Secrétaire général des renseignements sur les mesures et les efforts visant à consacrer au développement économique et social une partie des ressources obtenues grâce à la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements, afin de réduire l'écart toujours croissant entre pays développés et pays en développement. En réponse à cette invitation, le Gouvernement cubain a l'honneur de communiquer ci-après ses observations en la matière.

Le caractère planétaire de la profonde crise économique, sociale, alimentaire, énergétique et écologique qui nous frappe ne fait qu'accroître, de jour en jour, l'importance de la relation entre le désarmement général et complet et le développement. Il est tragique de voir que, face à cette situation internationale, les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter, alors que les problèmes liés

au sous-développement économique et social, à la misère et à la pauvreté ne cessent, eux, de s'aggraver.

En 1979, soit il y a 30 ans, le camarade Fidel Castro, timonier de la révolution cubaine, nous alertait déjà aux conséquences néfastes qu'il y aurait à dépenser plus de 300 milliards de dollars en armes, alors que ce montant correspondait à la dette extérieure des pays en développement. Bien entendu, rien n'a été fait à l'époque, et la situation n'a fait qu'empirer tragiquement depuis lors.

À l'heure où les économies des pays – notamment en développement – dépérissent, les dépenses militaires augmentent : en 2008, leur montant s'élevait de 4 % par rapport à celui de 2007, pour plafonner à 1 milliard 460 millions de dollars. Le maintien de cette tendance délétère depuis le début du siècle a provoqué une hausse de 45 %, en une décennie, du montant des dépenses consenties en armements à l'échelle de la planète.

Loin de diminuer, les crédits affectés aux activités militaires augmentent à un rythme aberrant, tandis que les réductions budgétaires opérées dans les programmes d'aide sociale, d'éducation ou de santé semblent, elles, être en vogue. Le nombre de sans-emploi dans le monde pourrait s'établir à 230 millions d'individus en 2009 alors qu'en l'espace d'un an à peine, le nombre d'affamés sur la planète a grimpé à 963 millions, contre 854 millions en 2008.

La proposition formulée il y a quelques années par Cuba visant à créer un fonds de l'ONU qui serait alimenté par la moitié au moins des dépenses militaires consenties dans le monde et qui permettrait de répondre aux besoins urgents des pays indigents en termes de développement économique et social, est, aujourd'hui, plus pertinente que jamais. Elle pourrait constituer une mesure de confiance à valeur ajoutée et un facteur décisif dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Selon des estimations de l'ONU, il suffirait de mobiliser 80 milliards de dollars par an en une décennie pour éliminer la pauvreté et la faim et remédier à l'absence de services de santé, d'éducation et de logement sur l'ensemble de la planète.

Cuba réitère, à nouveau, son ferme appui au programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue en septembre 1987, dans lequel la communauté internationale s'est engagée à affecter au développement socioéconomique une part des ressources libérées grâce au désarmement. En outre, Cuba réaffirme son appui au débat sur la question tenu à l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'application des recommandations figurant dans les résolutions pertinentes dudit organe.

## **Liban**

[Original : arabe]

[6 juillet 2009]

Comme suite à votre lettre dont il est fait mention plus haut et qui a trait à la question susmentionnée, le Ministère de la défense nationale déclare ce qui suit :

- Le Liban a toujours soutenu les conventions internationales relatives au désarmement en général et aux armes de destruction massive en particulier, compte tenu des menaces que ces armes font peser sur la paix et la sécurité

ainsi que des ressources financières qu'elles absorbent et qui pourraient être consacrées à différents domaines du développement au renforcement et à l'essor desquels elles pourraient contribuer;

- Le Liban souffre de la violence armée et a besoin des appuis et de tous les types d'assistance qui pourraient alléger ce type de souffrance. Malgré les conditions de sécurité et la situation militaire que connaît le pays, et en dépit des nombreuses tâches opérationnelles dont l'armée doit s'acquitter le long des frontières comme à l'intérieur du pays, conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, le Gouvernement libanais s'emploie à promouvoir le développement économique et social du pays par tous les moyens à sa disposition;
- Le dossier concerne également d'autres ministères qui peuvent également être consultés sur les questions qui les concernent.

Le Ministère de la défense nationale réaffirme ce qu'il avait déclaré dans sa précédente correspondance n° 677 en date du 25 mars 2009 dans laquelle il exposait les vues du Liban concernant la promotion du développement par l'arrêt de la violence armée, et indiquait ceci :

« – Le Liban a toujours soutenu les conventions internationales relatives au désarmement en général et aux armes de destruction massive en particulier, compte tenu des menaces que ces armes font peser sur la paix et la sécurité ainsi que des ressources financières qu'elles absorbent et qui pourraient être consacrées à différents domaines du développement au renforcement et à l'essor desquels elles pourraient contribuer;

- Le Liban souffre de la violence armée et a besoin des appuis et de tous les types d'assistance qui pourraient alléger ce type de souffrance. Malgré les conditions de sécurité et la situation militaire que connaît le pays, et en dépit des nombreuses tâches opérationnelles dont l'armée doit s'acquitter le long des frontières comme à l'intérieur du pays, conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, le Gouvernement libanais s'emploie à promouvoir le développement économique et social du pays par tous les moyens à sa disposition;
- Le dossier concerne également d'autres ministères qui peuvent également être consultés sur les questions qui les concernent. »

## **Panama**

[Original : espagnol]  
[7 juillet 2009]

Il est des situations particulières qui peuvent inciter un pays à consentir des dépenses militaires, provoquant, par là même, des dommages pour son environnement et son économie, et entravant ainsi son développement. Pour trouver un équilibre entre ces deux situations contradictoires, l'ONU préconise, à titre réglementaire, la mise en œuvre des résolutions pertinentes sur la question.

À cet égard, le Panama se conforme sciemment aux initiatives émanant de l'ONU et s'emploie à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans divers traités tels que, notamment, le Traité de Tlatelolco

concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires, ou la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Notre constitution stipule que la République du Panama n'a pas d'armée et que le Gouvernement peut posséder des armes, avec l'autorisation du pouvoir exécutif. Cette disposition réaffirme notre neutralité et le devoir qui nous incombe de préserver la libre circulation à travers le canal de Panama, dans des conditions de sécurité pour la communauté internationale dans son ensemble; des lois et réglementations applicables à l'importation d'armes ont en conséquence été adoptées.

## Philippines

[Original : anglais]  
[25 juin 2009]

Le Département du bien-être social et du développement des Philippines a lancé quatre programmes intitulés « Pantawid Pamilyang Pilipino Programs », dans le cadre d'une initiative de réduction de la pauvreté qui vise à octroyer des subventions à des foyers vivant dans la pauvreté extrême, afin d'améliorer leurs conditions sanitaires, leur état nutritionnel et leur niveau d'éducation, en privilégiant les enfants âgés de 0 à 14 ans.

Actuellement, le Département met également en œuvre, conjointement avec le Programme alimentaire mondial, le projet intitulé « Emergency Operations Philippines – Assistance to Conflict-Affected Mindanao » (Opérations d'urgence aux Philippines – Assistance à la région en conflit de Mindanao), qui appuie le processus de consolidation de la paix en répondant aux besoins en matière de sécurité alimentaire des personnes vulnérables vivant dans des zones touchées par un conflit, ainsi qu'en encourageant l'éducation, la santé et le développement social. En outre, le cadre de fourniture intégrée et globale de services sociaux (CIDSS) du projet « Kapit-Bisig Laban sa Kahirapan » (KALAHI), qui est le programme phare du Gouvernement philippin en matière d'atténuation de la pauvreté, vise à autonomiser les collectivités et à les faire participer davantage à la gouvernance locale et aux projets communautaires de réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, pour contribuer au désarmement et à la limitation des armements, le Département a mis en œuvre, entre 1987 et 1992, un programme d'intégration sociale destiné à permettre aux anciens rebelles de retourner au pays. Le Département est membre du Comité national de l'intégration sociale, qui est l'organe directeur du programme. Le Programme d'intégration sociale destiné aux anciens rebelles, qui est aux Philippines ce que le Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration est aux Nations Unies, relève du Cabinet du Conseiller présidentiel pour le processus de paix; il a également fait suite au National Reconciliation and Development Program. Bénéficiant de ce qui précède, les anciens rebelles reçoivent en outre :

1. Une indemnisation pour les armes restituées, fournie par l'armée, la Police nationale et le Département de la défense nationale des Philippines;

2. Une aide immédiate en espèces, fournie par le Cabinet du Conseiller présidentiel pour le processus de paix; et
3. Une assistance socioéconomique et un encadrement psychosocial.

Dans la mesure du possible, le programme Self-Employment Assistance-Kaunlaran (Assistance-Kaunlaran pour le travail indépendant) est mis en œuvre, conjointement avec d'autres prestations sociales de base, en collaboration avec des travailleurs sociaux locaux, à l'intention des anciens rebelles. Le Département est l'institution responsable de la composante de relèvement et de réconciliation du Programme d'intégration sociale destiné aux anciens rebelles.

Enfin, pour ce qui est de la présence du Rebolusyonyong Partido ng Manggagawa sa Mindanao (RPMM) dans la province de Mindanao-Nord, des projets KALAHYON-CIDSS mis en œuvre dans certaines régions de la province de Lanao del Norte ont profité aux collectivités d'anciens rebelles du RPMM.

## **Qatar**

[Original : arabe]  
[20 mai 2009]

L'État du Qatar jouit d'un climat de stabilité et de sécurité optimal, de même qu'il entretient de bonnes relations avec tous ses voisins – il n'intervient pas dans les conflits régionaux et a adhéré à tous les traités d'interdiction d'armes de destruction massive. En outre, les seules armes qu'il possède sont des armes classiques, en quantités tout juste suffisantes pour assurer sa sécurité compte tenu des conditions qui règnent dans la région. Ses dépenses militaires ne représentent qu'un infime pourcentage de son budget ordinaire. En outre, il se consacre à tout ce qui peut contribuer au bien-être de ses citoyens, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture, ainsi qu'aux projets de développement devant servir aux générations futures. En outre, les projets de développement et d'infrastructures sous tous leurs aspects bénéficient de toute l'attention voulue.